



Annexe n°3

Guide pratique des échanges individuels de courte durée (4 semaines)

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un programme d'échange individuel d'élèves de courte durée mis en place entre l'académie de Normandie en France et la région du Bade-Wurtemberg en Allemagne en septembre 2015.

Quels sont ses objectifs ?

Renforcer les compétences linguistiques et culturelles de l'élève, améliorer sa connaissance et sa pratique directe de la langue afin de lui permettre de progresser de façon significative en allemand, d'approfondir en commun l'expérience de la vie scolaire et de la sphère familiale ainsi que de s'imprégner de la culture et du mode de vie du pays partenaire.

À qui s'adresse ce programme ?

Le programme s'adresse en France aux élèves des classes de cinquième, quatrième, troisième et seconde (élèves de lycées professionnels inclus), étudiant la langue allemande depuis au moins un an révolu.

En Allemagne, il s'adresse aux élèves des classes 7 à 10 apprenant le français depuis au moins un an révolu.

Quelles sont les conditions de participation ?

Les élèves français doivent avoir au minimum une année d'apprentissage de la langue allemande à leur actif.



Combien de temps dure ce programme ?

Le séjour dans le pays partenaire a une durée de 4 semaines (soit de 28 jours au minimum à 31 jours au maximum).

Une semaine au maximum se déroulera sur les vacances scolaires, le reste du séjour se passant obligatoirement dans l'établissement scolaire du partenaire.

Les dates de l'échange sont choisies à la fois par les participants français et allemands et par leur établissement scolaire respectif.

Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier.

Sur quels soutiens repose la réussite de cet échange ?

Le succès de l'échange tient essentiellement au soutien pédagogique assuré au sein de l'établissement français et de l'établissement partenaire allemand.

Quels sont les aspects pédagogiques ?

La présentation du programme aux élèves et aux familles par le professeur d'allemand se fait en début d'année scolaire.

L'équipe pédagogique s'assure de la motivation et de l'aptitude du candidat à l'échange au cours d'un entretien individuel auquel la famille de l'élève est associée. Afin d'assurer un soutien pédagogique efficace, un professeur est désigné comme tuteur de l'élève dans les deux établissements respectifs. Celui-ci a pour mission d'accompagner l'élève et sa famille, tant dans le montage de son dossier administratif que dans la recherche de son correspondant, la mise en relation des deux familles et le suivi à distance de la bonne réalisation de l'échange.

Quelles sont les modalités financières ?

Les frais du voyage aller-retour ainsi que l'argent de poche mis à disposition de l'élève sont à la charge de la famille. En revanche, la famille d'accueil de l'élève français devra prendre en charge la totalité des frais occasionnés par son séjour (nourriture, cantine, bus, sorties...).

Les établissements scolaires respectifs s'engagent à ne pas demander de frais de scolarité aux élèves-hôtes. Les familles devront veiller à ce que les dépenses soient équilibrées de part et d'autre. **Dans le cadre d'un échange individuel d'élèves de courte durée, l'OFAJ ne pourra pas être sollicité pour l'obtention d'une subvention.**



Quelles sont les conditions juridiques ?

Si les élèves participant à l'échange sont encore mineurs, les deux familles concernées doivent attester par écrit qu'elles transfèrent la garde de leur enfant à la famille d'accueil et qu'elles ont contracté pour leur enfant une assurance maladie, scolaire et extra-scolaire individuelle comprenant une garantie pour l'étranger.

En ce qui concerne les élèves majeurs, ils doivent eux-mêmes se charger de la déclaration de leur sortie de territoire auprès de leur assureur.

Comment trouver un correspondant ?

La recherche de partenaire est à entreprendre directement par l'élève intéressé avec l'appui de sa famille, de l'équipe pédagogique et de la direction de son établissement scolaire ainsi que de la DRAREIC et de ses partenaires allemands. L'académie de Normandie a mis en place une procédure d'appariement d'élèves dans le cadre de son partenariat bilatéral avec la région du Bade-Wurtemberg.

Quand et comment s'inscrire ?

L'élève intéressé s'inscrit pour un échange après appel à candidature de la DRAREIC. Il remplit un dossier qu'il remet à l'établissement, lequel le transmet à la DRAREIC (drareic@ac-normandie.fr).

Quelles sont les procédures à suivre ?

L'élève doit faire parvenir son dossier à la DRAREIC dans le temps imparti.

Il doit respecter les périodes de départ et d'accueil.

Après vérification administrative des dossiers, une commission bilatérale entre l'académie de Normandie et le ministère de l'éducation du Bade-Wurtemberg aura lieu au début du mois de décembre afin d'effectuer le matching.

Un courrier est ensuite adressé aux familles avec copie aux établissements proposant un partenaire à l'élève français. Il est accompagné du dossier de l'élève allemand avec ses coordonnées. L'élève français doit alors prendre contact avec la famille allemande par mail ou téléphone. Suite à cette prise de contact, il est demandé aux familles françaises de bien vouloir informer la DRAREIC par mail de leur décision.

En cas de renonciation, une nouvelle proposition est faite à la famille.

L'équipe pédagogique prépare l'accueil de l'élève allemand.



Cette option est également possible pour le partenaire bas-saxon. Il convient d'indiquer au terme de la procédure d'inscription en ligne le souhait de réaliser une mobilité de courte durée.

La famille française d'accueil demande l'inscription de l'élève allemand dans l'établissement où il sera scolarisé durant son séjour.

Qu'est-ce que le matching ?

Le *matching* consiste à appairer un élève français et un élève allemand en veillant à respecter certains critères : points communs, goûts et centres d'intérêt partagés, conditions d'accueil similaires, activités extra-scolaires équivalentes.

Récapitulatif : quels sont les documents constituant le dossier d'un élève candidat au programme d'échange individuel d'élèves de courte durée ?

- le formulaire de candidature de l'élève français (l'avis de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement sont indispensables);
- le formulaire de transfert d'autorité parentale (photocopie);
- l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire individuelle (photocopie);
- la carte européenne d'assurance maladie (photocopie);
- la carte d'identité nationale ou le passeport de l'élève (photocopie(s));
- l'autorisation de sortie du territoire pour les élèves mineurs (photocopie);
- la lettre d'engagement de la famille française à accueillir dans les conditions fixées par le programme (original);
- la lettre de présentation de l'élève français (de minimum une page) + photographies (original) ;
- le dernier bulletin scolaire (photocopie).



Tableau récapitulatif

Modalités de participation	
Durée de l'échange	4 semaines
Public-cible	Élèves de 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} et 2 nd e des CLG, LGT et LP. Ce programme s'adresse tout autant aux élèves de la voie professionnelle qu'à ceux de la voie générale.
Financement	Dans le cadre d'un échange individuel d'élèves de courte durée, l'OFAJ ne pourra pas être sollicité pour l'obtention d'une subvention.
Résultats scolaires	Aucune exigence concernant les résultats scolaires de l'élève. Une priorité sera donnée aux jeunes avec moins d'opportunités (JAMO). Le bulletin scolaire n'est pas demandé.
Préparation pédagogique	L'équipe pédagogique s'assure de la motivation et de l'aptitude du candidat à participer à l'échange.
Niveau d'allemand	Les élèves français doivent avoir au minimum un an révolu d'apprentissage de la langue allemande à leur actif.
Formulaire de candidature	Version papier.